

AV/SR/16/36
Affaire suivie par Sébastien RAVET

M. Stéphane GROS
Président de l'Office de Tourisme

Louhans, le **04 FEV. 2016**

Objet : Comité de programmation LEADER FEADER 2014-2020
Place vacante suite à la réunion du 27 janvier 2016

Monsieur le Président,

Lors de notre réunion du 27 janvier dernier, M. Joseph ENTREMONT, représentant de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, est devenu membre titulaire au sein du collège privé du comité de programmation LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique ».

En effet, il était le suppléant de M. Denis LAMARD, élu conseiller régional en décembre dernier, qui ne peut plus avoir de voix délibérative au sein de ce comité de programmation vu que le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté est l'autorité de gestion du FEADeR 2014-2020.

Afin de former un binôme « Office de Tourisme » avec M. Joseph ENTREMONT comme titulaire, je vous propose de nommer un suppléant parmi votre comité de direction (en évitant celles et ceux qui sont déjà membres de notre comité de programmation).

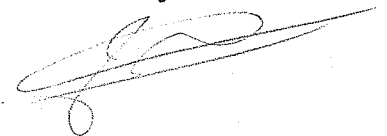
Je vous précise également que des instances comme le CAUE ou l'ATD ont formé des binômes composés du président (de la présidente) et du directeur (de la directrice).

Dans l'attente de recevoir votre réponse,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT



AV/SR/16/65

Affaire suivie par Sébastien RAVET

M. Stéphane GROS
Président de l'Office de Tourisme

Louhans, le 16 MARS 2016

**Objet : Comité de programmation LEADER FEADER 2014-2020
Précisions à mon précédent courrier**

Monsieur le Président,

Dans mon courrier du 4 février dernier, je vous ai sollicité pour trouver un suppléant à M. Joseph ENTREMONT, devenu titulaire, afin de former un binôme « Office de Tourisme » au sein du collège privé de notre comité de programmation LEADER « Entrer dans la transition énergétique ».

Je me permets de vous préciser que mes exemples « du CAUE et de l'ATD » avec des « binômes composés du président (de la présidente) et du directeur (de la directrice) », validés par les agents de la Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil Régional, autorité de gestion du FEADeR 2014-2020, viennent d'être remis en cause par leurs collègues de la Direction de l'Europe.

Aussi, pour être membres de notre collège privé, les établissements publics ou assimilés ne doivent pas se faire représenter par des élus ou des agents.

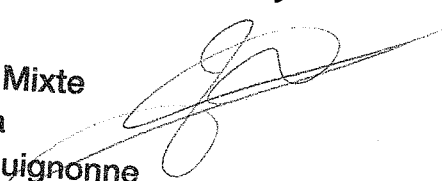
Par conséquent, l'EPIC que vous présidez devra former un binôme issu du collège de professionnels appartenant à votre comité de direction.

Vous en remerciant par avance et dans l'attente de recevoir votre réponse,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



AV/SR/16/64
Affaire suivie par Sébastien RAVET

ATD de Saône-et-Loire
M. le Président

Louhans, le 16 MARS 2016

**Objet : collège privé du comité de programmation LEADER FEADER 2014-2020
Présence non conforme du binôme représentant l'ATD**

Monsieur le Président,

Le 30 novembre 2015, le Conseil Régional, autorité de gestion du FEADeR 2014-2020, a signé le contenu de notre programme européen LEADER « Entrer dans la transition énergétique » dont l'annexe 3 « Composition du comité de programmation » avec, parmi les binômes du collège privé, celui de l'ATD composé de vous-même en tant que titulaire et de votre directeur en tant que suppléant.

Notre réunion du 27 janvier 2016 nous a permis de procéder au remplacement de M. Philippe COMMERCON par Mme Delphine TRUCHOT, directrice par intérim ; décision prise à l'unanimité. Or, les 3 agents de la Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil Régional, présents le 27 janvier, viennent de me transmettre des observations de leurs collègues travaillant pour la Direction de l'Europe.

Aussi, l'ATD est, au regard de ses statuts constitutifs, un Etablissement Public Administratif qui ne peut pas être membre du collège privé de notre comité de programmation LEADER ; cette précision réglementaire apportée par l'autorité de gestion est à effet immédiat avec le retrait obligé de votre binôme.

Le collège public de notre comité de programmation est à ce jour complet avec 1 binôme pour le Conseil Départemental, 1 pour la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD et 6 pour les communautés de communes ; ces dernières seront certainement moins nombreuses à partir de janvier prochain avec l'application du futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par M. le Préfet de Saône-et-Loire.

En comptant sur votre compréhension et me tenant à votre disposition si vous souhaitez intégrer notre collège public à partir de janvier prochain,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne

AV/SR/16/ 63
Affaire suivie par Sébastien RAVET

CAUE de Saône-et-Loire
Mme la Présidente

Louhans, le 16 MARS 2016

**Objet : collège privé du comité de programmation LEADER FEADER 2014-2020
Non-conformité du binôme représentant le CAUE**

Madame la Présidente,

Le 30 novembre 2015, le Conseil Régional, autorité de gestion du FEADeR 2014-2020, a signé le contenu de notre programme européen LEADER « Entrer dans la transition énergétique » dont l'annexe 3 « Composition du comité de programmation » avec, parmi les binômes du collège privé, celui du CAUE composé de vous-même en tant que titulaire et de votre directeur en tant que suppléant.

Notre réunion du 27 janvier 2016 a permis de faire quelques ajustements suite à des événements intervenus en décembre (un privé démissionnaire de sa structure d'origine et un autre devenu conseiller régional) mais sans que cela ne remette en cause la représentation du CAUE. Or, les 3 agents de la Direction de l'Aménagement du Territoire du Conseil Régional, présents le 27 janvier, viennent de me transmettre des observations de leurs collègues travaillant pour la Direction de l'Europe.

Aussi, le CAUE, pour rester membre du collège privé de notre comité de programmation LEADER, doit être représenté par d'autres personnes que des élus ou des salariés ; les membres de votre conseil d'administration issus des « professions concernées » ou des « personnes qualifiées » pourraient ainsi composer le nouveau binôme du CAUE.

Je me permets de vous rappeler :

- l'intérêt pour le CAUE d'être associé à la mise en œuvre d'un programme, en grande partie, consacré à la rénovation énergétique du patrimoine public dont du bâti bressan,
- et la place primordiale des membres privés qui doivent être plus nombreux que les élus afin qu'un comité de programmation LEADER puisse délibérer sur les demandes de subventions FEADeR.

Dans l'attente de recevoir votre réponse,

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne

AV/SR/16/128
Affaire suivie par Sébastien RAVET

M. Michel DEBOST
Ecomusée de la Bresse bourguignonne

Louhans, le 18 MAI 2016

Objet : maintien d'un binôme « Ecomusée » suite à votre démission

Monsieur le Président,

Réunis le 11 mai courant, les membres du Comité de Programmation LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » ont pris acte de votre démission.

Je souhaite que l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne maintienne son binôme au sein de notre Comité de Programmation car il a toute sa place dans le cadre d'une transition énergétique respectueuse du patrimoine bressan.

Pour ce faire, je vous prie de bien vouloir nommer un nouveau représentant en sachant que M. Dominique RIVIERE, actuellement suppléant, peut devenir titulaire.

La règle européenne du double quorum (au moins 50% de présents dont au moins 50% de membres du collège privé) m'oblige à vous demander de bien vouloir vous assurer de la disponibilité et de la motivation de cette nouvelle personne.

Dans l'attente de recevoir votre réponse et en vous remerciant de votre parcours au sein des instances liées au Pays,

je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



AV/SR/16/132
Affaire suivie par Sébastien RAVET

ATD de Saône-et-Loire
M. le Président

Louhans, le 23 MAI 2016

**Objet : votre retrait du comité de programmation LEADER FEADER 2014-2020
Informations issues de notre réunion du 11 mai 2016**

Monsieur le Président,

Notre réunion du 11 mai courant a permis d'échanger avec les représentants du Conseil Régional, autorité de gestion du FEADeR 2014-2020, dont la chargée de mission « territoires » de sa Direction de l'Europe et de l'International qui a confirmé que l'ATD ne pouvait être membre qu'au sein de notre collège public ; il en est de même pour le CAUE.

Aussi, notre comité de programmation perd 2 binômes privés qui seront très difficiles à remplacer vu les critères de la réglementation européenne et les statuts des structures locales ou départementales intéressées par la transition énergétique. Je vous informe également qu'un autre binôme privé est devenu incomplet avec la démission de M. Michel DEBOST, président de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, qui a décidé de mettre fin à toutes ses représentations.

Par conséquent, l'ATD ne peut plus être membre de notre comité de programmation sauf si les 3 conditions suivantes se réunissent en début d'année prochaine :

- libération de places au sein du collège public suite à d'éventuelles fusions de communautés de communes prévues par application de la loi NOTRE ;
- accord des élus locaux pour ouvrir ce collège public à d'autres structures que les collectivités locales (contrairement à ce qui se pratique depuis LEADER+ 2000-2006) ;
- et existence d'un collège privé complet avec 9 binômes réglementaires (6,5 à ce jour).

Je profite de ce courrier pour vous demander un rendez-vous afin de définir, entre nos services, un partenariat technique sur la mise en œuvre de nos dispositifs suite à la première expérience concrète du projet de « rénovation énergétique de la salle des fêtes » qui a été présenté le 11 mai par M. le Maire de FRETTERANS.

Dans l'attente,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Copie : Conseil Régional (DATH et DEI)

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne

AV/SR/16/131
Affaire suivie par Sébastien RAVET

**CAUE de Saône-et-Loire
Mme la Présidente**

Louhans, le **23 MAI 2016**

**Objet : votre retrait du comité de programmation LEADER FEADER 2014-2020
Informations issues de notre réunion du 11 mai 2016**

Madame la Présidente,

Notre réunion du 11 mai courant a permis d'échanger avec les représentants du Conseil Régional, autorité de gestion du FEADeR 2014-2020, dont la chargée de mission « territoires » de sa Direction de l'Europe et de l'International qui a confirmé que le CAUE ne pouvait être membre qu'au sein de notre collège public ; il en est de même pour l'ATD.

Aussi, notre comité de programmation perd 2 binômes privés qui seront très difficiles à remplacer vu les critères de la réglementation européenne et les statuts des structures locales ou départementales intéressées par la transition énergétique. Je vous informe également qu'un autre binôme privé est devenu incomplet avec la démission de M. Michel DEBOST, président de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, qui a décidé de mettre fin à toutes ses représentations.

Par conséquent, le CAUE ne peut plus être membre de notre comité de programmation sauf si les 3 conditions suivantes se réunissent en début d'année prochaine :

- libération de places au sein du collège public suite à d'éventuelles fusions de communautés de communes prévues par application de la loi NOTRe ;
- accord des élus locaux pour ouvrir ce collège public à d'autres structures que les collectivités locales (contrairement à ce qui se pratique depuis LEADER+ 2000-2006) ;
- et existence d'un collège privé complet avec 9 binômes réglementaires (6,5 à ce jour).

Je profite de ce courrier pour vous demander un rendez-vous afin de discuter du retour, sur notre territoire, des permanences de votre « Espace Info Energie » en sachant que ce type de dépense est éligible au Programme Opérationnel FEDER de Bourgogne mis en œuvre par le Conseil Régional.

Dans l'attente,

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

Copie : Conseil Régional (DATH et DEI)

**Le Président
Anthony VADOT**
**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

Pays de la Bresse bourguignonne